

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX INFORMATIONS IMPORTANTES

Rentrée 2020

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Il s'agit d'une taxe nationale obligatoire, qui sert à financer des actions destinées à améliorer les conditions de vie sur les campus.

Sont exonérés :

- les boursiers sur critère social du CROUS ;
- les étudiants bénéficiant du statut de réfugié ;
- les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire ;
- les demandeurs d'asile.

Ne sont pas concernés par le dispositif :

- les étudiants inscrits en formation continue ;
- les étudiants bénéficiant d'un contrat professionnel ;
- les étudiants venant dans le cadre d'un échange international (hors doubles-diplômes).

Pour payer la CVEC :

1. Connectez-vous sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr) ou créez-vous un compte sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/enregistrement>.

Si vous créez votre compte, un numéro Identification National Étudiant vous sera demandé, si vous n'en avez pas, cochez la case « je n'ai pas d'INE ». Il pourra alors vous être demandé de télécharger votre lettre d'admission à l'INSA.

2. Indiquez votre ville d'études

3. Acquittez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération

4. Obtenez votre attestation, à présenter impérativement lors de votre inscription

Sans cette attestation, vous ne pouvez pas vous inscrire à l'INSA !

Santé

Sécurité Sociale

Les ressortissants européens doivent être en possession de la carte européenne d'assurance maladie. Ils pourront ainsi obtenir le remboursement des dépenses de santé en France auprès de l'organisme de sécurité sociale de leur pays d'origine. Dans le cas contraire, ils doivent s'affilier à la sécurité sociale française.

Les étudiants non-ressortissants d'un pays de l'Union Européenne titulaires d'un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS) ou d'un titre de séjour doivent obligatoirement s'affilier, une fois inscrit à l'INSA, à la Sécurité Sociale Française.

Un conseiller est à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 pour vous aider dans vos démarches

☎ **3646**

> <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Mutuelle complémentaire

En complément, il est fortement conseillé d'adhérer à une mutuelle. Cette assurance complète les prestations de la Sécurité Sociale. Les étudiants doivent également prendre une assurance responsabilité civile (obligatoire pour faire un stage ou un projet en laboratoire). Pour trouver une mutuelle, les étudiants peuvent faire une recherche sur internet en tapant « mutuelle étudiante Rennes ». La plupart des banques offrent également ce type de service.

Visite médicale

Les étudiants non-ressortissants de l'Union Européenne doivent également effectuer une visite médicale obligatoire au cours de leur première année en France.

> <https://sse.univ-rennes.eu/antennes/campus-de-beaulieu-rennes>



Formalités de séjour

Validation du VISA étudiant

Les titulaires d'un « VISA long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) » - pour des séjours d'une durée de quatre mois à un an - valident désormais en ligne leur visa auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Cette démarche doit être effectuée dans les trois mois suivant l'arrivée en France.

En cliquant sur « Je valide mon VLS-TS », les étudiants et chercheurs concernés (VLS-TS avec la mention étudiant ou passeport talent chercheur) doivent indiquer leur numéro de VISA et suivre les instructions jusqu'à validation du dossier. Ils doivent également acheter un timbre fiscal électronique (uniquement vendu sous la forme dématérialisée ou électronique).

L'achat se fait via le service en ligne, avec une carte bancaire, en cliquant sur « Acheter un timbre fiscal électronique ».

Sinon, l'achat peut s'effectuer dans certains bureaux de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

> <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Renouvellement du titre de séjour

À partir du mois de septembre, le Centre de Mobilité Internationale de Rennes (CMI) met à disposition des étudiants internationaux un guichet pour le renouvellement du titre de séjour. La demande s'effectue sur rendez-vous à prendre en ligne. Il faut veiller à présenter un dossier complet et à respecter le jour et l'heure du rendez-vous. La liste des pièces à fournir est consultable sur le site du CMI.

> <https://cmi.univ-rennes.fr/fr/etudiants/guichet-rentree>



Pour toute assistance dans vos démarches, contactez le Centre de Mobilité Internationale de Rennes (CMI) :

☎ +33 (0)2 22 51 44 20

> cmi@univ-rennes2.fr

f CMI Rennes

🐦 @CMIRennes



Accueil - Infos pratiques

Le Centre de Mobilité Internationale de Rennes (CMI)

Le Centre de Mobilité Internationale de Rennes accompagne les étudiants internationaux avant, pendant et après leur séjour. Il met à disposition un guide des étudiants internationaux à Rennes, ainsi qu'un ensemble de services pour les accompagner dans leurs démarches.

Pendant leur séjour, le Centre de Mobilité Internationale de Rennes propose un programme d'activités culturelles et touristiques pour faire découvrir Rennes et sa région ainsi qu'un ensemble d'informations pratiques pour simplifier leur séjour à Rennes. Enfin, pour favoriser les rencontres entre étudiants internationaux et étudiants rennais, le CMI Rennes organise des événements interculturels et valorise les manifestations rennaises liées à l'international, en donnant des idées de sorties.

> <https://cmi.univ-rennes.fr>

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) peut, sous certaines conditions, verser aux étudiants internationaux une allocation logement.

> www.caf.fr

COVID-19

En raison de la crise sanitaire, la plupart des événements de rentrée sont annulés ou seront organisés sous une forme différente.

N'hésitez pas à vous tenir informés :

> <https://cmi.univ-rennes.fr/>

INSA

IMPORTANT INFORMATION FOR INTERNATIONAL STUDENTS

Academic year 2020-2021

Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

It is a compulsory national tax, which is used to fund actions to improve living conditions on campuses.

Are exempted:

- grant-funded students or beneficiaries of an annual allowance from the CROUS;
- refugee students;
- students with subsidiary protection;
- students registered as asylum seekers.

Are not concerned by the CVEC:

- students enrolled in a lifelong learning program;
- students with a professional contract;
- exchange students (double-degree students have to pay the CVEC).

How to pay the CVEC:

1. Connect to [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr) or create your account on <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/enregistrement>.
To create your account, you will be asked to provide a « numéro Identification National Étudiant » (national student ID). If you do not have this ID, please tick the box « je n'ai pas d'INE ». You may be asked to upload your INSA admission certificate.
2. Enter your city of studies (Rennes)
3. Pay the CVEC online (payment or exemption)
4. Get your CVEC certificate and provide it to the officer on registration day.

Without your CVEC certificate, you will not be able to register at INSA !

Health

French social security

European citizens should hold the European health insurance card. They will get reimbursement of their health expenses in France from the social security system of their home country. Students who do not hold the European health insurance card should register to French social security system.

Non-European students holding a long-term student visa (VLS-TS) or a French resident permit must register to the French social security system, once enrolled at INSA.

Helpline from Monday to Friday from 8.30am to 5.30pm

☎ 3646

> <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Complementary health insurance

Students are strongly advised to take a complementary health insurance for a better cover of their health expenses. Students must also subscribe to a liability insurance (mandatory for an internship in a company or a project in a laboratory). To find a complementary health insurance, students can search on Internet and type « mutuelle étudiante Rennes ». Most banks also offer this service.

Medical examination

Non-European students must have a mandatory medical examination during their first year in France.

> <https://sse.univ-rennes.eu/antennes/campus-de-beaulieu-rennes>



Administrative formalities

Student visa validation

Students holding a long-stay student visa [VLS-TS] » - from a four-month to a one-year stay - can now follow the online administrative procedure with OFII [Office français de l'immigration et de l'intégration].

This step must be taken within 3 months after arrival in France.

After choosing « Validate your VLS-TS long stay visa », students enter their visa number and follow the instructions until the submission of their file. They must also buy online with a credit card a virtual excise stamp [sold online in electronic format only]. To pay the tax with a credit card, students choose « Buy a virtual excise stamp ». Students without a credit card can pay in some tobacco stores or on machines located in some tax desks.

> <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Renewal of resident permit

From September 2020, the CMI [Centre de Mobilité Internationale de Rennes] opens a special desk for international students for resident permit renewal. Students must take an appointment online, provide a complete file and observe the date and time of the appointment. The list of documents to provide can be downloaded on the CMI website.

> <https://cmi.univ-rennes.fr/fr/etudiants/guichet-rentree>



For any assistance for administrative and arrival procedures, please contact the CMI [Centre de Mobilité Internationale de Rennes]:

☎ **+33 (0)2 22 51 44 20**
> **cmi@univ-rennes2.fr**
f **CMI Rennes**
t **@CMIRennes**

INSA



Welcome - Practical Info

Centre de Mobilité Internationale de Rennes [CMI]

The CMI provides assistance to international students before, during, and after their stay in Rennes. It also provides a practical guide for international students in Rennes, as well as a whole range of services to help them with administrative and arrival procedures.

The CMI also offers a program of cultural & tourist activities to discover Rennes and its region as well as practical information to make the stay easier. Finally, the CMI organises intercultural events and highlights international actions and outings in Rennes in order to encourage interactions between international students and students from Rennes.

> <https://cmi.univ-rennes.fr>

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

The CAF [Caisse d'Allocations Familiales] can grant international students housing allowance under certain conditions.

> www.caf.fr

COVID-19

Due to COVID-19 situation, most of welcome events are cancelled or will be organised in a different way.

For more information:
> <https://cmi.univ-rennes.fr/>